



## Cumul d'un cdi avec un cdd

Par **Betty64**, le **01/12/2021** à **13:32**

Je travaille pour un restaurant en CDI. Mon employeur a fermé le restaurant. Sans préavis sans licenciement. Et continue à me payer mon salaire en attendant la liquidation judiciaire.

Ma question. J'ai la possibilité de travailler en CDD pendant 4 mois. Est ce que je peux accepter sans perdre l'avantage du cdi qui me donnera droit à des indemnités de licenciement quand le liquidateur judiciaire prendra le dossier. Ce dossier actuellement en souffrance par un règlement de.compte entre les associés. Et va donc durer plusieurs mois.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **01/12/2021** à **14:19**

Bonjour

Je pense que oui, sachant que Le cumul des emplois n'est pas interdit tant qu'il n'y a pas de dépassement de la durée légale du travail. ..

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1945>